

rôle de la légation de Belgique à Paris après le départ de Jonas que le vote de remerciements publics exprimés à l'unanimité des membres de la Chambre des députés luxembourgeois le 7. 12. 1871. Selon les paroles du rapporteur de la section centrale, C. DE MUYSER, le baron Beyens n'avait pas hésité « à mettre à la disposition de son chancelier les sommes nécessaires pour venir en aide aux malheureux Luxembourgeois se trouvant à Paris », tandis que M. Bastin « s'est acquitté de cette mission avec une bienveillance extraordinaire ». (72) °)

Un certain nombre de Luxembourgeois ayant pris part à l'insurrection de la Commune, il s'en suivit, après sa brutale répression, de nombreuses arrestations qui eurent leurs échos au parlement du Grand-Duché. En principe il était dû à ces malheureux les secours du gouvernement luxembourgeois ; mais celui-ci se refusait d'assimiler le service dans les rangs de la Garde nationale à celui du service militaire régulier. Quand l'affaire fut réglée, Servais pouvait bien écrire à Jonas que « rien ne peut dès lors s'opposer au rapatriement des petitionnaires éventuels » ; mais tel ne fut évidemment pas le cas pour les Luxembourgeois qui, vivant à Paris sans esprit de retour, avaient fait leur service militaire dans l'armée française régulière et, de ce chef, perdu la nationalité luxembourgeoise.

Vu le peu de temps que Jonas passait à Paris, nous avons l'impression que la mise au point de toutes ces questions — qui se concrétisèrent en un amas de cas d'espèce non dépourvus de tragique — ne l'embarrassaient pas trop et qu'il s'en déchargeait volontiers sur les épaules de M. Bastin.

Dans les « Papiers Jonas » nous avons repéré les dossiers suivants : Demandes d'intervention du Gouvernement en faveur des condamnés impliqués dans les troubles de Paris (1872, farde 18) ; Liste des Luxembourgeois impliqués dans les troubles de Paris (farde 20).

Le 24. 1. 1873 Jonas recommande au président du gouvernement luxembourgeois la nomination d'Eugène BASTIN aux fonctions de Consul du Grand-Duché. D'après notre chargé d'affaires cela éviterait que celui-ci dût résider à Paris. (73) En 1874 Bastin reçut sa nomination, et Jonas — jusqu'en 1881 — ne fit plus que de courts séjours à Paris, au point que cela devint sujet à critiques dans la presse luxembourgeoise.

Le 3. 2. 1874 Michel Jonas, ès-qualité de conseiller d'Etat et de directeur de l'Enregistrement, est nommé commissaire adjoint comme

°) Au cours des années Eugène BASTIN — qui avait ses petites et ses grandes entrées aux administrations françaises — était devenu comme l'éminence grise du chargé d'affaires du Luxembourg. Innombrables sont les lettres dont il bombardait Jonas, surtout depuis qu'il était Consul général du Grand-Duché et que, de ce chef, un grand nombre d'affaires étaient de son ressort. Bien des lettres sont de véritables rapports secrets et relatent ce qui se passait dans les couloirs du Parlement et du Gouvernement français. Bastin ne manquait même pas de donner à l'occasion des conseils à Michel Jonas.